

## DELIBERATION

Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

Conseil Communautaire du	31 mars 2017
--------------------------	--------------

à	16h00
---	-------

N°ordre	149
N° identifiant	2017-0209

Titre	65 - Autres charges de gestion courante - Equipement culturel d'intérêt communautaire - Subvention au TAP - Scène Nationale.
-------	--

Rapporteur(s)	Christine BURGERES
Date de la convocation	10/03/2017

Président de séance	Monsieur Alain CLAEYS
Secrétaire(s) de séance	M. BLANCHARD F. et M. ROBLOT

PJ.	Tableau Financier Convention Financière
-----	--

Membres en exercice	91
Quorum	

Présents	70
	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY <b>Membres du bureau</b> M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b> M. Pascal ABADIE <b>le conseiller communautaire suppléant</b>
Présents	70
	M. Alain CLAEYS - <b>Président</b>  M. Claude EIDELSTEIN - M. Francis CHALARD - M. Guy ANDRAULT - M. El Mustapha BELGSIR - M. Michel BERTHIER - M. Jean-Claude BOUTET - Mme Christine BURGERES - M. Jean-Louis CHARDONNEAU - M. Dominique CLEMENT - M. Bernard CORNU - M. Patrick CORONAS - M. Michel FRANCOIS - Mme Anne GERARD - M. René GIBAULT - Mme Pascale GUILLET - M. Gérard HERBERT - M. Daniel HOFNUNG - Mme Florence JARDIN - M. Laurent LUCAUD - M. Jérôme NEVEUX - Mme Joëlle PELTIER - M. Fredy POIRIER - Mme Eliane ROUSSEAU - Mme Corine SAUVAGE - M. Gérard SOL - M. Alain TANGUY <b>Membres du bureau</b> M. Jacques ARFEUILLERE - M. François BLANCHARD - M. Gérald BLANCHARD - Mme Nicole BORDES - M. Patrick BOUFFARD - M. Dominique BROCAS - M. Christophe CHAPPET - M. Jacky CHAUVIN - M. Jean-Marie COMPTE - Mme Jacqueline DAIGRE - Mme Stéphanie DELHUMEAU-DIDELOT - M. Gérard DELIS - Mme Catherine FORESTIER - M. Claude FOUCHER - M. Hervé GARCIA - Mme Nelly GARDA-FLIP - Mme Jacqueline GAUBERT - M. Yves JEAN - M. Olivier KIRCH - M. Serge LEBOND - Mme Véronique LEY - M. Claude LITT - M. Maguy LUMINEAU - M. Jean-Luc MAERTEN - Mme Nicole MERLE - M. Bernard PERRIN - Mme Patricia PERSICO - M. Bernard PETERLONGO - M. Christian PETIT - Mme Marie-Thérèse PINTUREAU - M. Sylvain POTIER-LEROUX - Mme Marie-Dolorès PROST - M. Edouard ROBLOT - Mme Véronique ROCHAS CHEMINEE - M. Christian ROUX - Mme Christine SARAZIN-BAUDOUX - M. Michel SAUMONNEAU - M. Daniel SIRAUT - Mme Laurence VALLOIS-ROUET - Mme Christiane FRAYSSE - Mme Peggy TOMASINI <b>les conseillers communautaires</b> M. Pascal ABADIE <b>le conseiller communautaire suppléant</b>

Absents	13
	M. Philippe BROTTIER - M. Gilles MORISSEAU <b>Membres du bureau</b> M. Daniel AMILIEN - Mme Martine BATAILLE - M. Joël BIZARD - M. Jean-Hubert BRACHET - Mme Coralie BREUILLE - M. Jean-François JOLIVET - M. Philippe PALISSE - M. Paul PUCHAUD - Mme Nathalie RIMBAULT-HERIGAULT - Mme Cécile RUY-CARPENTIER - M. Alain VERDIN <b>les conseillers communautaires</b>

Mandats	8	Mandants	Mandataires
		Monsieur TRICOT Aurélien	Madame SAUVAGE Corine
		Monsieur BLUSSEAU Jean-Daniel	Monsieur BELGSIR EI Mustapha
		Madame BRINGER Ghislaine	Monsieur ROUX Christian
		Madame GUERINEAU Diane	Madame TOMASINI Peggy
		Monsieur HALLOUMI Abderrazak	Madame BURGERES Christine
		Madame MARCINIAK Marie-Christine	Monsieur CHARDONNEAU Jean-Louis
		Madame MORCEAU Francette	Monsieur BLANCHARD François
		Madame FAURY-CHARTIER Michèle	Madame SARRAZIN-BAUDOUX Christine

Observations	M. EIDELSTEIN assure la présidence pour le vote de cette délibération
--------------	---

Projet de délibération étudié par:	09-Commission culture, animation et mise en valeur du patrimoine 01- Commission Générale et des Finances
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Culture-Patrimoine Direction Coordination Culture - Patrimoine
------------------	--

Ce sujet fait l'objet de l'engagement « Développer les solidarités » de l'Agenda 21 de Grand Poitiers.

La Communauté d'Agglomération Grand Poitiers reconnaît la richesse et la diversité des acteurs locaux ainsi que leur contribution au développement du bien-vivre ensemble sur le territoire notamment au travers des activités et des projets qu'ils mettent en œuvre. A ce titre, elle les soutient activement.

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, le TAP – Scène Nationale a sollicité des subventions. Les différents éléments relatifs à son subventionnement sont décrits dans le tableau annexé.

Après examen de ce rapport et de ses annexes, il vous est proposé de donner votre accord sur l'attribution des subventions conformément au tableau annexé et d'autoriser Monsieur Le Président ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet.

La dépense sera imputée conformément aux indications mentionnées dans le tableau annexé sauf modification expresse des données personnelles de l'association au cours de l'instruction.

POUR	72	
CONTRE	0	
Abstention	0	
Ne prend pas part au vote	6	M. Alain CLAEYS, M. Francis CHALARD, M. Michel BERTHIER, M. Jérôme NEVEUX, Mme Jacqueline DAIGRE, Mme Véronique ROCHAIS CHEMINEE

Pour le Président,



RESULTAT DU VOTE	Adopte
------------------	--------

Affichée le	7 avril 2017
Date de publication au Recueil des Actes Administratifs	
Date de réception en préfecture	7 avril 2017
Identifiant de télétransmission	86-200069854-20170331- lmc131232-DE-1-1

Nomenclature Préfecture	7.5
Nomenclature Préfecture	Subventions

		<i>Valorisation N-1</i>		Montant déjà voté sur l'exercice N	<b>Montant proposé au vote</b>	Montant TOTAL voté exercice N	Direction instructrice Imputation budgétaire Période d'attribution pour la structure
	Total accordé exercice N-1	<i>Poitiers</i>	<i>Grand Poitiers</i>				
<b>THEATRE ET AUDITORIUM DE POITIERS, SCENE NATIONALE - TAP</b>	2 029 427 €			588 667 €	<b>1 749 333 €</b>	2 338 000 €	
314 558 313 00024 FR7642559000422102160230977							
DEMANDE : 175 000 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Soutien à l'organisation de l'édition 2017 du Poitiers Film Festival, rencontres internationales des écoles de cinéma.				<b>175 000 €</b>		Direction Culture - Patrimoine 0/314.1/6574/5100/2017 2017 INT00390
DEMANDE : 2 158 500 € FONCTIONNEMENT SOLDE	Soutien à la structure pour ses actions en matière de diffusion pluridisciplinaire en spectacle vivant et de soutien à la création contemporaine et à la recherche artistique. Le TAP développe également un programme de médiation culturelle et de relations avec les publics, pour sensibiliser le plus grand nombre aux œuvres diffusées.				<b>1 569 833 €</b>		Direction Culture - Patrimoine 0/313/6574/5100/2017 2017 EX002105
DEMANDE : 4 500 € AFFECTEE DECISION UNIQUE	Mise en œuvre des Concerts sandwich, spectacles gratuits proposés en semaine à l'heure de la pause déjeuner au TAP.				<b>4 500 €</b>		Direction Culture - Patrimoine 0/313/6574/5100/2017 2017 EX002108

# **AVENANT N° 1 A LA CONVENTION FINANCIERE 2017**

## **THEATRE ET AUDITORIUM DE POITIERS, SCENE NATIONALE - TAP**

2017-209

**Entre d'une part,**

Grand Poitiers Communauté d'agglomération représentée par son Président, Monsieur Alain CLAEYS, ou son représentant, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 31 mars 2017,

**Et d'autre part,**

L'association dénommée THEATRE ET AUDITORIUM DE POITIERS, SCENE NATIONALE - TAP inscrite au SIRET sous le numéro 31455831300024, dont le siège social se situe 1 BOULEVARD DE VERDUN 86000 POITIERS, représentée par son président Monsieur Jean-Claude MARTIN,

Conformément aux dispositions de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et du décret 2001-495 du 6 juin 2001,

### **IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET**

L'association « THEATRE ET AUDITORIUM DE POITIERS, SCENE NATIONALE - TAP» a pour objet :

- de contrôler la gestion matérielle et financière de l'Etablissement Culturel dans l'accomplissement de ses missions ;

- s'affirmer comme un lieu de production artistique de référence nationale, dans l'un ou l'autre domaine de la culture contemporaine ;

- organiser la diffusion et la confrontation des formes artistiques en privilégiant la création contemporaine ;

- participer dans son aire d'implantation à un développement culturel favorisant de nouveaux comportements à l'égard de la création artistique et une meilleure insertion sociale de celle-ci ;

- nourrir le débat collectif et la vie sociale d'une présence forte de la création artistique en promouvant un lieu d'accueil et de rencontre avec le public;

- garantir la plus grande liberté de chaque citoyen dans le choix de ses pratiques culturelles.

La présente convention définit les conditions financières par lesquelles Grand Poitiers Communauté d'agglomération souhaite soutenir l'association, dans le cadre de sa politique.

#### **ARTICLE 2 - CONDITIONS FINANCIERES ET MODALITES D'ATTRIBUTION**

Dans le cadre de l'exercice budgétaire 2017, Grand Poitiers Communauté d'agglomération s'engage à apporter à l'association son soutien décrit dans le tableau suivant :

Direction instructrice	Description	Montant
Direction Culture - Patrimoine <i>INT00390</i>	Soutien à l'organisation de l'édition 2017 du Poitiers Film Festival, rencontres internationales des écoles de cinéma.	175 000 €
Direction Culture - Patrimoine <i>EX002105</i>	Soutien à la structure pour ses actions en matière de diffusion pluridisciplinaire en spectacle vivant et de soutien à la création contemporaine et à la recherche artistique. Le TAP développe également un programme de médiation culturelle et de relation avec les publics, pour sensibiliser le plus grand aux œuvres diffusées.	1 569 833 €
Direction Culture - Patrimoine <i>EX002108</i>	Mise en œuvre du programme Concerts sandwich, spectacles gratuits proposés en semaine à l'heure de la pause déjeuner au TAP.	4 500 €

Compte tenu d'une première attribution, soit 588 667 €, cette nouvelle attribution d'un montant de 1 749 333 € porte l'aide totale de la collectivité à 2 338 000 € au titre de l'exercice budgétaire 2017.  
Cette aide de Grand Poitiers Communauté d'agglomération peut faire l'objet de plusieurs versements.

Parallèlement, au titre de l'exercice n-1, l'association a bénéficié de 2 029 427 € d'aides indirectes au titre de la ville de Poitiers.

### **ARTICLE 3 - DOCUMENTS À FOURNIR**

L'association s'engage à transmettre le plus rapidement possible à Grand Poitiers une copie certifiée du bilan et du compte de résultat de l'exercice N-1 ainsi que le budget prévisionnel N+1, et de saisir ces éléments dans son espace associations. Par ailleurs, la collectivité se réserve le droit d'exiger tout document jugé nécessaire par l'autorité territoriale.

### **ARTICLE 4 - VALIDITE DE LA CONVENTION**

La présente convention n'engage les parties au contrat que pour l'année 2017. Toute modification devra être consignée dans une nouvelle convention ou un avenant à la présente convention.

Les éventuelles contestations sur l'interprétation de la présente convention seront réglées à l'amiable, par les signataires. A défaut d'un tel règlement, le litige relève du Tribunal administratif de Poitiers.

### **ARTICLE 5 - RESILIATION**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité :

- en cas de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association,
- au cas où l'activité réelle de l'association serait significativement inférieure aux prévisions présentées dans le cadre de la demande de subvention déposée,
- en cas de non présentation des documents cités à l'article 3 de la présente convention.

Fait à Poitiers, le

**Claude EIDELSTEIN**  
Pour le Président, le Vice-Président

**Jean-Claude MARTIN**  
Le Président de l'Association,